

## Qui sommes-nous ?

Forte de plusieurs milliers d'adhérents et de 79 antennes départementales, la Fédération Française des Motards en Colère est reconnue dans le monde de la moto grâce aux nombreuses actions menées depuis sa création et au sérieux des propositions qu'elle formule depuis bientôt 30 ans pour l'amélioration des conditions de pratique des deux et trois roues motorisés.

La FFMC défend la pratique de la moto sans corporatisme et ses usagers en tant que consommateurs et citoyens à part entière.

C'est en 1980, au moment où pratiquer la moto était un moyen d'affirmer sa passion pour la liberté et son attachement à la solidarité, une façon de se démarquer et d'afficher son anticonformisme, que la Fédération Française des Motards en Colère (F.F.M.C.) est née d'un combat collectif contre la politique particulièrement motophobe des pouvoirs publics de l'époque.

La FFMC agit pour la sécurité et le partage de la route sur la base du développement de l'information, de la prévention, et de la formation, afin de faire prévaloir la connaissance, la prise de conscience et la responsabilisation plutôt que les mesures répressives.

Loin de se contenter de manifester, parfois bruyamment, ses positions par le biais de manifestations de rues, la FFMC s'est investie depuis 30 dans la création de structures visant à mieux répondre aux besoins des motard-citoyens-usagers de la route.

Ainsi sont nés successivement

- l'Assurance Mutuelle des Motards (AMDM) en 1983, devenue acteur majeur de l'assurance des 2RM qui assure plus de 200 000 deux roues motorisés
- en 1983, les Editions de la FFMC qui publient Moto Magazine aujourd'hui premier mensuel moto français,
- en 1985 l'Association pour la Formation Des Motards qui recommande des moto écoles pour la qualité de leur formation et dispense des stages de perfectionnement à la conduite moto.
- La FFMC Loisirs, association qui initie les plus jeunes à la pratique du deux roues motorisé et les sensibilise à la sécurité routière et à la citoyenneté.

Par ailleurs, la Commission Juridique de la FFMC, créée en 1996 vise à défendre les motards individuellement tout autant que la moto collectivement.

La Commission « Stop Vol » de la FFMC en effectuant des tests d'antivol et en prodiguant des conseils contre le vol contribue à lutter contre ce fléau.

La FFMC est membre de la FEMA (Federation of European Motorcyclists Associations), basée à Bruxelles, qui regroupe 24 associations de motocyclistes en Europe et défend les intérêts des motards auprès des institutions européennes.